



**A la question :**

**Pourquoi n'y-a-t-il pas ou trop peu de postes ouverts en BT ??**

Le SNPPS a interrogé le SCPTS sur cette interrogation redondante de nos adhérents.

**Voici sa réponse en date du 19/09/2019 :**

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courriel de la semaine passée repris dans votre courrier du jour, c'est pourquoi je peux dès à présent vous fournir les éclaircissements souhaités.

Comme je vous l'avais précisé, je n'ai jamais pris la décision de ne plus affecter d'agents de PTS dans les BT mais celle d'entreprendre un effort de rationalisation et de cohérence au sein de la PTS (cf projet d'instruction dont nous avons largement débattu cet été) et qui nous conduit à mener trois réflexions :

- Nécessité de **continuer à renforcer les structures importantes de PTS** qui doivent faire face à une forte activité et qui n'ont pas encore atteint leur effectif cible (SRIJ/PTZP, SLPT/PTP, GEC, etc....)

- **Réhaussement du niveau de certaines BT en SDPTS de niveau 1** (ex SLPT): il s'agit d'ailleurs d'une revendication constante de la DCSP. En effet, les BT les plus importantes ont vocation à devenir des SDPTS de niveau 1 à l'instar des GEC. Les personnels scientifiques qui y sont affectés y resteront évidemment et pourront être renforcés si besoin par du personnel scientifique. Les actifs affectés dans ces futurs SDPTS1 seront substitués progressivement à leur départ. Le travail de recensement de ces BT appelées à être rehaussées est en cours. Ces futurs SDPTS 1 connaîtront également une adaptation de leur équipement et des formations des personnels.

- Ciblage de certaines BT : dans un souci de cohérence et d'adéquation des moyens aux missions, **il est nécessaire de s'interroger sur les BT qui n'ont pas suffisamment d'activité pour employer du personnel scientifique à temps plein.** Sont essentiellement concernées les BT qui n'emploient qu'un personnel scientifique (ex : Cognac, Pamiers, Millau...) Il nous semble en effet préférable actuellement d'employer le personnel scientifique dans des services où il aura une activité suffisante pour l'occuper toute la journée (sinon risque de RPS) et où il pourra exercer sur l'ensemble du spectre pour lequel il a été formé. Il en va en effet aussi de la rationalisation de la formation. Des personnels polyvalents peuvent suffire pour répondre aux missions à faible volume de signalisation et de DM sur ces secteurs, quitte à renforcer le SDPTS de rattachement si besoin.

Il ne s'agit donc pas d'un principe intangible de non substitution dans les BT mais d'une réorganisation des structures et des missions qui peut avoir des incidences à la marge sur la politique de substitution.

Dans l'attente des décisions définitives sur ces 2 derniers points structurants qui ont été évoqués aux DISA en réunion bimensuelle, il nous paraît plus sage de suspendre les affectations de personnel scientifique (mutation et concours) dans les BT et de prioriser le renforcement des SLPT et des GEC qui en auront besoin pour répondre au rehaussement de leurs missions.

Évidemment, les agents PTS actuellement en poste resteront dans les BT. Évidemment, nous sommes prêts à examiner plus précisément des situations particulières, notamment à fort caractère social, que nous pourrions ignorer concernant des demandes d'affectations de scientifiques en BT.

Pour répondre également à votre interrogation, un agent qui n'a plus la possibilité de postuler sur un poste en BT parce que celui-ci n'est plus ouvert, pourrait être muté dans le SLPT le plus proche.

Les postes proposés aux concours seront ouverts dans la même logique.

Espérant avoir répondu à vos légitimes interrogations, je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

**L'instruction n'étant à ce jour**

**toujours pas validée,**

**Comment le SCPTS**

**a-t-il pu la mettre en application ?**

**Le SNPPS, seul syndicat de scientifiques pour les scientifiques !**